



Paris le 30 mars 2022

Communiqué de Presse

Assemblée Générale de la Chambre Syndicale de l'Assistance

Quelques jours après s'être engagés dans la Déclaration de Toulouse sur le développement durable et la décarbonation de l'Aviation, les adhérents de la CSAE ont fait du développement durable l'un des sujets centraux de leur Assemblée Générale annuelle.

La CSAE a décidé la création en son sein d'une Commission Permanente de l'Environnement et de l'Innovation. Cette commission aura notamment pour mission de définir les stratégies en matière de verdissement du matériel utilisé en escale et de préparer des projets avec les partenaires notamment les Aéroports Français regroupés au sein de l'UAF.

Il est en effet important de développer la plus grande coopération entre les Aéroports et les Assistants pour s'assurer que ces derniers disposeront bien des sources d'approvisionnement en énergies sous forme électrique ou autre notamment à base d'hydrogène. Ce sera un élément indispensable pour définir les politiques d'achat et/ou de location de matériels de nouvelles générations.

Parmi les autres dossiers importants évoqués, les assistants en escale ont insisté sur la nécessité de changer de catégorie professionnelle. Aujourd'hui ils sont classés en auxiliaires du transport aérien alors qu'ils en sont un maillon indispensable en continuité des services des compagnies aériennes.

Enfin l'Assemblée Générale a renouvelé son Comité Directeur en maintenant sa confiance au Président sortant Didier Montégut et aux autres membres du Comité.

A propos de la CSAE : cette organisation a été créée suite à la mise en œuvre de la Directive sur l'Assistance en Escale et à l'ouverture du marché de l'Assistance en Escale sous les aéroports français. Elle regroupe 21 groupes ou sociétés qui représentent environ 90% du secteur privé de l'assistance en escale sur les aéroports métropolitains et d'outre-mer. La CSAE représente les intérêts des entreprises d'assistance et des entreprises de logistiques qui leur sont liés (formation, maintenance). La CSAE a décidé dès sa création d'adhérer à la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers). Le sire de la CSAE est : www.csa-e-aero.fr

Pour tout contact : michelragot5@gmail.com